



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du samedi 16 mars 1793.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Vienne, ce 22 février.* Malgré le ton d'assurance avec lequel on soutenoit que la Porte-Ottomane ne se mêleroit point des affaires de France, il se passe des choses qui font changer d'avis à nos politiques les plus incrédules. Il se répand que les Turcs ont de nouveau demandé la restitution de la Crimée à la cour de Petersbourg, & cela d'un ton très-sec. Il faut bien que cela ne soit pas tout-à-fait sans fondement, puisque, d'après des lettres de Pétersbourg, il n'est plus question du tout de la marche d'un corps de Russes vers le Rhin, attendu que la Porte, aussi bien que la Pologne, donne de l'occupation de reste à l'impératrice, & que la prudence exige de se tenir prêt des deux côtés. L'ambassadeur russe, qui réside dans cette ville, a déjà assisté à deux conférences.

*De Francfort, ce 2 mars.* Les troupes saxonnes sont attendues dans ces environs vers le milieu de ce mois ; elles marchent sur trois colonnes ; la première est conduite par le général de Lindt, & composée de l'état-major, d'un train d'artillerie,

du commissariat de guerre, avec la caisse militaire des hôpitaux, du charoi, d'un bataillon de grenadiers, & de deux escadrons de hussards ; elle arrivera le 15 à Hanau. La seconde colonne est conduite par le général de Gersdorf ; elle est composée de quatre escadrons de chevaux légers du duc de Courlande, du premier bataillon de l'électeur, & du second bataillon du régiment du prince Antoine ; elle arrivera à Hanau le 16 de ce mois ; la troisième colonne est aux ordres du général de Bornsdorf ; elle est composée de quatre bataillons de carabiniers, du premier bataillon du régiment de prince Clément, & du second bataillon du régiment de Gorha ; elle arrivera le 17 à Hanau. Ces troupes forment un total de 5826 hommes.

On attend de Prague un train d'artillerie de 96 canons ; il en est parti le 16 février.

*De Mayence, ce 3 mars.* Ces jours derniers, le général François Wimpfen fit porter par un trompette, une lettre au landgrave de Hesse-Cassel, pour le prier de lui renvoyer son fils François Edouard Wimpfen, qui est depuis sept ans au service de ce prince, qui l'a fait, il y a quelque

temps, officier dans le régiment de ses gardes-grenadiers. Le général en remerciant le landgrave de ce qu'il a fait pour son fils, lui déclare que celui-ci ne pouvant se battre contre sa patrie, son père & ses frères, ne se battra pas non plus contre son bienfaiteur.

*De Willingen, ce 25 février.* Il est décidé maintenant que tous les corps de français émigrés, qui ne consistent qu'en gentilshommes & officiers, & appartenoient jusques ici au corps du prince de Condé, auront leurs congés à la fin de ce mois & seront dissous. Cependant, comme la plupart d'entr'eux sont en peine pour leur subsistance, chacun recevra sa solde, la nourriture, & les rations ordinaires pour un cheval jusqu'au premier d'avril. Dès cette époque, aucun d'eux ne recevra ni logement, ni autre assistance de la part de l'état dans aucun endroit de l'Autriche antérieure ou son voisinage. Ces malheureux cherchent à présent à porter la cour de Vienne par de nouvelles représentations à laisser encore les choses pendant quelque temps sur l'ancien pied, & même à les conserver. Les officiers d'artillerie & du génie sont exceptés des dispositions ci-dessus. L'empereur leur a fait offrir du service, mais sans qu'ils pussent former un corps à part. Ils seront incorporés dans les corps de l'artillerie impériale, où ils conserveront le rang & l'ancienneté, qu'ils avoient en France avant leur émigration. Comme cependant après la mort de Louis XVI. Le comte de Provence s'est déclaré régent de France, & agit comme tel, & que d'après les anciennes loix de la couronne de France, il n'y a que le régent qui puisse décider des choses majeures, ils ont envoyé un député à celui-ci à Hamm, dans la Westphalie prussienne, pour lui demander la permission de pouvoir entrer dans le service autrichien. Il paroît que les corps français de Hohenlohe & de Mirabeau, qui sont composés d'officiers, de bas-officiers & de soldats, suivant les proportions usitées, ne seront pas dans le cas d'être congédiés. Du moins ne fait-on rien de certain à ce sujet. Quelques personnes pensent que le corps de Hohenlohe, qui est dans ce moment dans la partie supérieure de l'Autriche antérieure pourroit bien entrer au service du roi de Sardaigne.

Ce fut le 22 février, que le prince de Condé reçut ici la nouvelle accablante, que l'empereur ne voulant plus de son corps, retire la solde à tous les individus qui le composent. Condé ne se fait plus voir en public, tant il est affligé.

## FRANCE.

*De Toulon, ce 8 mars.* Truguet a ramené ici son escadre délabrée, deux bâtimens ont été perdus, un d'eux étoit une tartane. Les Sardes ont eu l'atroce barbarie d'enchaîner l'équipage à fond de cale, & d'y mettre le feu. Le *Léopard*, vaisseau de ligne, a échoué sur la côte; Truguet a fait ses efforts pour le relever; l'équipage a été sauvé. Un autre vaisseau de ligne avoit échoué aussi; mais on est parvenu à le remettre à flot; deux frégates ont été obligées de couper leur mâture pour éviter d'être jettées sur la côte.

Les opérations de l'escadre Truguet, qui est en mer depuis cinq mois, se réduisent à avoir contribué à la réduction de Nice, incendié Oneille, pris la ville de Saint-Pierre & l'île de Saint-Yago, & avoir exigé du roi de Naples, la réparation de l'injure faite par son ministre Acton à la République française.

On va s'occuper des préparatifs pour une nouvelle campagne.

*De Lyon, ce 9 mars.* Cette ville est toujours dans la plus grande agitation. Les Marseillois s'étant permis, jeudi dernier, de crier au spectacle des Terraux: *Marat à la guillotine*, furent rappelés, par un officier municipal, au respect dû aux représentans du peuple; les Marseillois répondirent qu'ils respectoient les loix, mais qu'ils détestoient les traites, & ils recommencèrent sur nouveaux frais. On les a laissé crier, mais ils ont reçu ordre de partir le lendemain matin, & l'ordonnance fut affichée.

*Paris, ce 14 mars.* Conformément au décret de la convention nationale, du 3 de ce mois, qui ordonne, article 1<sup>er</sup>. « que tous les officiers seront tenus de rejoindre leur poste sous huitaine, sous peine de destitution de leur emploi, & que les sous-officiers, volontaires nationaux & soldats, rejoindront leurs bataillons & régimens, dans le plus court délai, à raison de sept lieues par jour. » Le ministre de la guerre a fait donner les ordres les plus précis à tous les officiers, dont les demeures lui sont connues, & il prévient tous les autres, tels qu'ils soient, par la voie des journaux, d'obéir sur le-champ au décret de la convention, à peine de destitution; les commandans des armées & des places devant lui rendre compte des retards que plusieurs apporteroient, s'il s'en trouvoit d'assez froids à la voix de la patrie & du devoir, pour

hésiter de se rendre promptement où elle les appelle.

§. Dans la séance d'hier, le conseil-général a décidé qu'en maintenant son arrêté précédent, qui déclare qu'il ne sera délivré de passe-ports qu'à ceux qui justifieront du paiement de leurs impositions, il entendoit étendre cette mesure à ceux même qui sont domiciliés habituellement dans Paris en chambres garnies, & il a arrêté que les citoyens logeans en chambres garnies qui se présenteront pour obtenir des passe-ports comme voyageurs, seront tenus d'exhiber leurs certificats de civisme, délivrés par les communes du lieu de résidence habituelle, faute de quoi ils seront sur-le-champ arrêtés comme suspects, & que dans le cas où ils se déclareroient négocians, il seront tenus de le prouver, & de justifier de leurs patentes.

§. En guerre avec toute l'Europe, & par conséquent toutes les communications avec les pays qui nous environnent, ou qui habitent cette partie du monde, se trouvant interrompues; ainsi que le commerce, le journaliste se ressent de l'isolement général où se trouve la France. Tous les courriers sont suspendus, il n'arrive presque plus de malles de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie, de la Suisse, ce qui nous jette dans l'ignorance la plus absolue de ce qui se passe chez tous ces peuples conspirans contre notre liberté. Dans ce dénuement de nouvelles sûres, nous ne nous sentons cependant pas le courage de faire comme ce gazetier, qui disoit: Quand je n'ai pas de nouvelles, j'en fais; si elles se trouvent vraies, je passe pour un homme très-initié dans les mystères de la politique; si elles sont fausses, j'en suis quitte pour les désavouer; mais ma feuille est toujours remplie.

§. Les Belges ne volent pas si vite que nous vers la liberté; malgré leur empressement à se réunir à la France, & leurs vœux solennellement émis à cet égard, il a fallu que nos commissaires les fissent désarmer. Il seroit dût de maintenir cette liberté naissante par la force; & au lieu d'avoir conquis des frères & des amis à la liberté, d'avoir toujours à combattre un peuple généreux, qui ne verroit en nous que des tyrans à détruire. Ce qui a le plus contribué à les aliéner de nous, c'est l'enlèvement subit & presque scandaleux, de tous les vases & ornemens d'église, statues & reliques des saints consacrés à leur hommage, dont ils se font vus dépouillés aussi tôt qu'on a eu planté, chez eux,

l'arbre de la liberté & qu'on y a fait paroître des rubans tricolors. Le change ne leur a pas paru égal & réciproque; ils pourroient croire que la liberté, qu'on dit leur avoir apporté, n'est qu'un mot, à la faveur duquel on cherche à les dépouiller d'abord, ensuite à les esclavager.

§. Copie littérale de l'adresse portée dans les sections par quatre fusiliers, au nom de la section des Quatre-Nations, la nuit de dimanche à lundi.

#### RÉPUBLICAINS!

« Vous voulez étre libres? vous voulez sauver la patrie? Ecoutez-nous! Nul doute que l'invasion de la Belgique ne soit l'œuvre de la faction impie qui paralyse la convention nationale, & déchire le sein de la République. On reconnoît le complaisant des rois, les héros du camp de la Lune, le traître Dumourier aux succès de nos ennemis; les défenseurs de la patrie se lèvent, mais ils jettent au dedans leurs premiers regards sur les chefs de conspiration au moment où il faut agir; ils ne s'arrêteront point à vous peindre les menées odieuses des Roland, des Brissot, des Genonné, des Guadet, des Pétion, des Barbaroux, des Louver, &c., & aux yeux de tous les Français libres, ces traîtres sont plus que démasqués, car ils ont la conviction intime de leurs trahisons, ils pensent que la nouvelle proposition faite ces jours-ci par des patriotes, d'établir un nouveau tribunal révolutionnaire, & celle de la destitution des ministres, sont des palliatifs insuffisans, des fausses mesures, puisqu'elles n'attaquent qu'indirectement les assassins de l'intérieur qui trouvent un point de ralliement, au sein même de la convention. Ils demandent, comme mesure suprême, & seule efficace, que le département de Paris, partie intégrante du souverain, exerce en ce moment la souveraineté qui lui appartient. Qu'à cet effet, toutes les sections & cantons soient convoqués, pour autoriser l'assemblée électorale du département de Paris à révoquer & rappeler les mandataires infidèles & indignes d'être législateurs d'une République, puisqu'ils ont voté la conservation du tyran, le rétablissement de la tyrannie; que c'est avoir voté avec les puissances coalisées, avec les émigrés, avec tous les royalistes, ennemis lignés de la République, & poursuivent contre elle leur plan de contre-révolution. L'assemblée générale de la section, après avoir entendu l'adresse énergique de la société des Cordeliers, a unanimement arrêté

d'adhérer, & a nommé sur-le-champ des commissaires pour la communiquer aux quarante-sept autres sections, ainsi qu'aux sociétés des Jacobins, des Cordeliers, & former le comité d'insurrection, qui devient indispensable. Le point central est aux Jacobins.

§. Les Jacobins n'aiment pas Dumourier, celui-ci n'aime pas les clubs; il a fait fermer ceux de Bruxelles, parce qu'ils se mêloient, comme ceux de Paris, des affaires politiques & militaires, & a ordonné aux commandans de tenir la main à l'exécution de son ordonnance, & l'a fait imprimer dans les deux langues.

#### CONVENTION NATIONALE

Présidence du citoyen Geaonné.

*Suite de la séance du jeudi 14 mars.*

Les boulangers de Paris représentent qu'on veut leur vendre la farine 68 livres le sac au lieu de 55 livres, prix auquel ils livrent le pain à 12 sols, ce qui leur feroit revenir le pain à 14 s. 6 den. On décrète que la municipalité fera livrer les sacs à 55 liv., & que le comité des subsistances prendra des mesures pour fixer le prix des farines.

On a interrogé Fourmier; sur ses réponses, assez pertinentes, on a rapporté le décret d'accusation rendu contre lui.

*Séance du vendredi 16 mars.*

Le ministre des affaires étrangères annonce qu'il a reçu le vœu de 43 communes de la Belgique pour leur réunion à la République. Renvoyé au comité diplomatique.

Une lettre des amis de la société de Nismes dénonce qu'il s'est établi dans cette ville un club Républicain, qui est assez scélérat pour dire qu'il faut égorger les femmes & les enfans des députés qui ont voté la mort du ci-devant roi, qui sont seuls cause des journées des 2 & 3 septembre. On renvoie cette lettre au comité de sûreté générale.

La section du Mont-Blanc, & un instant après, celle de la Butte-des-Moulins, annoncent qu'elles ont fourni & au delà de leur contingent, & qu'elles ne les présentent pas pour ne pas faire perdre de

temps à la convention. Mention honorable, ainsi que de plusieurs offres patriotiques.

Les administrateurs du Calvados veulent faire partir les ecclésiastiques pour les frontières, qui se disent exempts de marcher. L'assemblée consultée, passe à l'ordre du jour motivé, sur l'existence du décret qui a indiqué les exceptions.

Duquesnoi monte à la tribune & dit que ce n'est pas sans raison qu'on a dénoncé à la convention qu'il existoit à Paris, un comité d'insurrection, qui est composé des agens de tous les tyrans coalisés, & des scélérats qui sont venus à Paris pour le piller. Il propose de chasser, dans les 24 heures, tous les étrangers & gens sans aveu, à moins qu'ils ne soient certifiés par deux citoyens de la section qu'ils habitent; cette mesure, ajoute-t-il, est d'autant plus nécessaire qu'elle servira de représailles à tous les tyrans qui ont chassés les Français de chez eux. On répond que c'est violer le droit des gens; que chassés de Paris, ils se rendront dans d'autres villes, & qu'il faut renvoyer la proposition au comité de sûreté générale. Décreté.

Le bataillon des Gravilliers, en garnison à Louvain, n'est plus composé que de 13 hommes, cependant le trésor public paye le régiment comme s'il étoit au complet. Cette dénonciation est renvoyée au comité de la guerre.

Garat, nommé ministre de l'intérieur, remercie l'assemblée. Beurnouville accepte une seconde fois le ministère. En remerciant la convention nationale, il la prévient qu'il se propose de se rendre aux armées dans les premiers jours d'avril, pour y servir la République, en confiant l'administration à des mains habiles & pures.

Une lettre de Lille annonce que 2000 habitans sont partis armés au secours de la Belgique, & demande pourquoi quatre bataillons, qui y sont en garnison, ne marchent pas au secours de l'armée.

Les montagnards des Pyrénées demandent des armes pour marcher contre l'Espagne.

On accorde 40 mille livres, remboursables en sept ans, au département de la Haute-Loire, pour occuper ses manufactures.

Discussion définitive sur la loi des émigrés.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N<sup>o</sup>. 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.